

Propositions indécentes !



ECHEC DES NEGOCIATIONS SALARIALES 2022 ! ENTRE PROVOCATION ET INDIGNATION, LE PERSONNEL NE PEUT RESTER INDIFFERENT.

Les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires 2022) se sont soldées par un **ECHEC !** Après plusieurs séances de négociation, la Direction ne semble toujours pas prête à reconnaître les efforts de ses salariés. Pire elle ne souhaite même pas reconnaître qu'il y a une inflation galopante. Et ce ne sont pas de mauvais résultats qui justifieraient ce choix bien au contraire au dire de la Direction dans sa communication aux salariés du 11 avril dernier. Souvenez-vous de ce mail : « *c'est grâce à chacun d'entre vous que le site peut se targuer de ces bons résultats* ». Pour la CFDT c'est la phrase de trop, un véritable **mépris** vis-à-vis des salariés ! Traduction NAO : Continuez de vous démenner et on va vous verser des miettes...

En toute transparence voici quelques exemples qui illustrent que cette année ce sera moins que l'an passé :

- **Contributions sociales exceptionnelles :** permettant de vous verser les chèques vacances : sur la base de l'effectif actuel (161 salariés en 2022 contre 80 en 2021).
 - o Accord 2021 = 10000€ versé, vous avez perçu 200€
 - o Proposition 2022 = 15000€ ce qui reviendrait à verser 140€ par salarié, avec votre contribution...

Chercher l'erreur ! L'effectif a doublé mais pas l'enveloppe !

Pourtant les chèques vacances sont indispensables pour la majorité d'entre-vous.

- **Indemnités transport :**
 - o Sachez que pour venir travailler tous les jours, soit 229 jours, en moyenne base 2021, dans l'année, la Direction ne propose que 200€ nets mais seulement si vous habitez à plus de 25kms de l'entreprise.
- **Prime d'ancienneté :**
 - o Refus de continuer le versement de la prime d'ancienneté si durement négociée ces dernières années. Refus d'augmenter cette prime. Refus de créer un palier pour les salariés ayant 2 ans d'ancienneté.

Une fois de plus c'est moins disant !

Dans ce contexte si particulier, la CFDT regrette le manque de reconnaissance et de considération de notre Direction. Mais aussi, la CFDT déplore que le projet d'accord exclu le principe d'une augmentation générale qui pourtant est **le seul moyen de garantir à chacun et à chacune une augmentation de son salaire** pour faire face à l'augmentation galopante du coût de la vie.

LES SALARIES DE WEBHELP NE SONT PAS LOW COST ET NE RECLAMENT PAS LA CHARITE !

La balle est dans le camp de la Direction afin de revoir ses propositions.

Sans évolution notable la CFDT prendra ses responsabilités et pourrait appeler les salariés à la mobilisation.

Revendications

CFDT :

- Augmentations générale
- Maintien des primes objectifs pour coef 160, experts métier et sups
- Prime d'ancienneté
- Prise en charge journée de solidarité
- Prise en charge mutuelle 75%
- Recalcul des CP d'ancienneté+ 1 CP à 12ans
- Dotation CSE 35000€
- Non-proratisation des primes
- 1 heure prise en charge allaitement
- Comité de classification (coef 140, 150 et 160)

Propositions

Direction :

1^{ère} :

- Maintien des primes objectifs pour coef 160, experts métier et sups
- Mutuelle prise en charge 75%
- 1 CP à 12 ans
- Dotation CSE 15000€ (20000€ si signature rapide)
- 30min prise en charge allaitement
- Comité de classification (coef 140)
- Indemnités transport

OU

2^{ème} :

- Maintien des primes objectifs pour coef 160, experts métier et sups
- Mutuelle prise en charge 75%
- 1 CP à 12 ans
- Dotation CSE 12000€
- 30min prise en charge allaitement
- Comité de classification (coef 140)
- Prime de performance trimestrielle (entre 20 et 50€)